

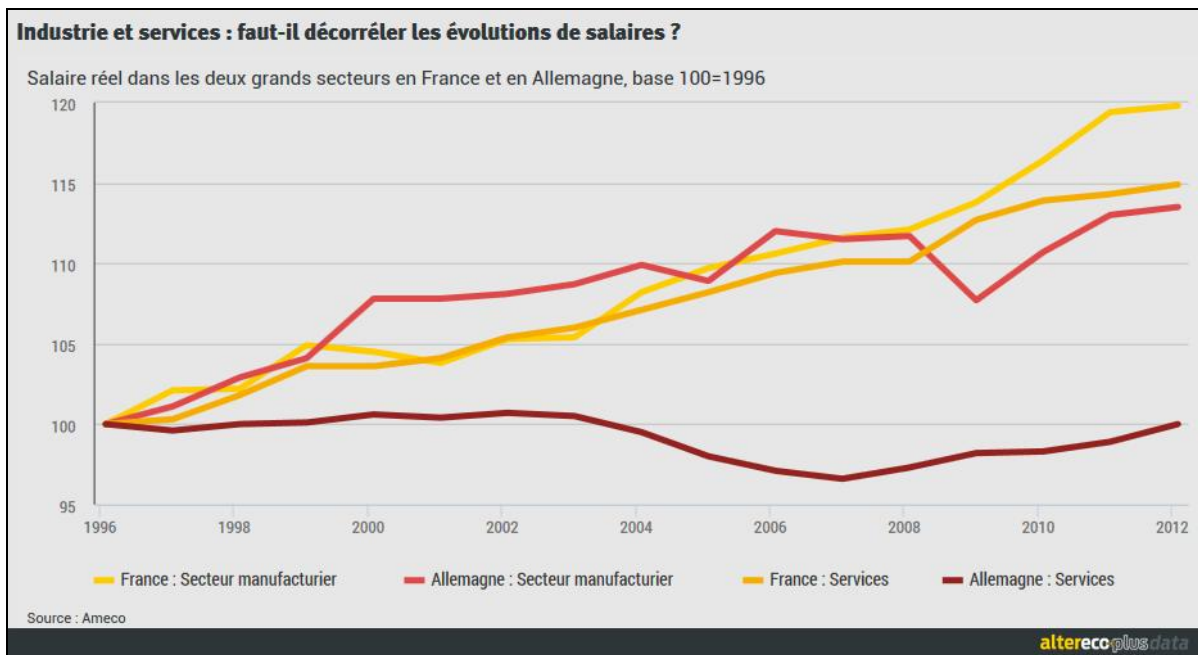
Les salariés « abrités » : une nouvelle cible ?

Michel Husson, *AlterEcoPlus*, 4 décembre 2014



Pour bien comprendre ce qui se passe dans la zone euro, et ce qu'on nous prépare, il faut distinguer deux grands secteurs : l'industrie et les services, une partition qui correspond en gros à celle qui distingue un secteur exposé à la concurrence internationale, et un secteur « abrité ». Comme la majeure partie des gains de productivité se fait dans le premier secteur, la question se pose de leur redistribution auprès des salariés. S'il existe une règle de répartition équitable, les salaires augmentent à la même vitesse dans tous les secteurs et cette redistribution des gains de productivité se fait par le jeu des prix relatifs : un prix des services plus élevés capte une partie des gains de productivité dans l'industrie.

C'était à peu près la règle dans la majorité des pays européens, en tout cas jusqu'à la crise. Ce régime salarial pourrait être qualifié d'« universaliste », par opposition à un régime « dualiste », où la progression du salaire dépend de la productivité propre de chaque secteur. Dans ce cas, les salaires dans les services ne devraient pas progresser puisque les gains de productivité y sont à peu près nuls. Grosso modo, le modèle allemand tend à suivre cette norme (voir graphique).



Or, on assiste dans la zone euro à un déplacement subreptice du modèle « universaliste » vers le modèle « dualiste » : dans la majorité des pays de la zone, les salaires ont moins progressé ou plus reculé dans le secteur abrité que dans le secteur exposé. On peut même avancer que l'éventail s'est d'autant plus creusé que l'austérité salariale a été sévère.

Le plus inquiétant est que des recommandations commencent à émerger, qui suggèrent de systématiser la transition vers un régime « dualiste » en dévaluant le « taux de change interne » entre les salaires des deux secteurs, en particulier en France. L'argument est que la progression des salaires du secteur abrité mine la compétitivité du secteur exposé. Il a été énoncé très clairement dans une note de *France Stratégie* : « dans les secteurs protégés, la forte progression des coûts unitaires salariaux d'une part et l'absence de concurrence d'autre part se traduisent par une évolution dynamique des prix et donc des

*coûts des intrants des secteurs exposés<sup>1</sup> ». Patrick Artus va encore plus loin et propose une « décorrélation des salaires entre l'industrie et le reste de l'économie, obtenue en organisant les négociations salariales pour qu'il y ait un lien fort localement entre les hausses de salaire et la profitabilité, la compétitivité, de chacune des entreprises<sup>2</sup> ». On retrouve l'écho de ces propositions dans le rapport Enderlein-Pisani<sup>3</sup>.*

La solution néo-libérale consiste donc à choisir la voie de la fragmentation du salariat. Dans la mesure où elle implique la remise en cause du principe selon lequel la progression de son salaire ne doit pas dépendre des caractéristiques productives du secteur où travaille un salarié, il y aura des résistances à ce projet. Quelles sont les voies alternatives ? On peut réclamer une refondation de la zone euro sur des bases coopératives assurant une véritable homogénéisation de la condition salariale. Mais, comme cette perspective est éloignée, il vaut mieux s'appuyer sur la revendication d'un système de salaires minimum, indexés, à un niveau décent, sur le salaire médian de chaque pays : c'est le seul moyen de faire obstacle à la généralisation d'un modèle salarial « low cost ».

---

<sup>1</sup> Mouhamadou Sy, « [Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France](#). Le rôle du taux de change interne », France Stratégie, *note d'analyse*, septembre 2014.

<sup>2</sup> Patrick Artus, [Flash Economie n°666](#), Natixis, 5 septembre.

<sup>3</sup> Henrik Enderlein et Jean Pisani-Ferry, [Réformes, investissement et croissance](#) : un agenda pour la France, l'Allemagne et l'Europe, Novembre 2014.